

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 8 du 03 août 2012



Pommes de terre



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Stade phénologique

Sur 5 parcelles observées cette semaine, les tubercules arrivent à maturité pour les parcelles les plus tardives ; soit les plantes sont en sénescence, soit le défanage est amorcé.

Mildiou

La maladie est présente dans 3 des 5 parcelles.
A ce stade de la végétation, sénescence, le risque sur feuille est maintenant nul mais il reste important pour les tubercules. Pour ces derniers, l'impact de la maladie est donc d'autant plus important que le défanage est tardif.

Alternaria

La maladie est présente dans l'ensemble des parcelles observées, sans évolution notable depuis le dernier Bulletin de Santé du Végétal. Le risque sur les tubercules est nul.

Doryphore

La végétation étant sénescence, le risque est inexistant.

Pucerons

La végétation étant sénescence, le risque est inexistant.

En résumé :

Maladie / ravageur	Risque / Pomme de terre
Mildiou	Jaune
Alternaria	Vert clair
Doryphore	Vert clair
Puceron	Vert clair

Légende

Risque nul à faible	Vert clair
Risque moyen	Jaune
Risque élevé	Rouge





Oignons de printemps

Stade phénologique

Sur 6 parcelles observées cette semaine, les oignons semés sont au stade tombaison, stade plus ou moins avancé selon les variétés ; les oignons repiqués sont, quant à eux, en cours d'arrachage.

Mildiou

La maladie est actuellement bloquée par les conditions météorologiques : températures élevées et hygrométrie très faible.

En ce qui concerne les parcelles d'oignons repiqués, l'impact sur la culture est maintenant nul puisque ces oignons sont en cours d'arrachage.

Cependant, pour les parcelles d'oignons semés, dont la maturité interviendra plus tardivement, la vigilance doit être maintenue pour les 2 semaines à venir.

Brûlure des feuilles (Botrytis squamosa)

Aucune pression constatée cette semaine.

Thrips

La pression est encore très forte dans les parcelles d'oignons semés de printemps.

La vigilance doit donc être maintenue pour les 2 semaines à venir dans les parcelles les plus touchées.



Piège englué à fond bleu qui permet d'évaluer le niveau de présence des Thrips sur la parcelle.

Photo : AL Galimard, CA21

Mouche de l'oignon

Aucun nouveau vol n'est à signaler cette semaine.

En résumé :

Maladie /ravageur	Risque / Oignon
Mildiou	Yellow
Botrytis	Light Green
Thrips	Yellow
Mouche de l'oignon	Light Green

Légende	
Risque nul à faible	Light Green
Risque moyen	Yellow
Risque élevé	Red

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de : SRAL Bourgogne, Terre de France et Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Dijon Céréales, Producteurs en AB, Terre de France, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »